



VILLAGES DOGONS

Association régie par la loi de 1901
6, allée des Primevères - 95360 MONTMAGNY
01 39 83 24 28 – <http://www.villages-dogons.org>

Nous n'allons pas attendre le mois de septembre et le compte rendu d'activités pour vous donner des informations sur les actions de Villages Dogons car nous avons beaucoup de bonnes nouvelles à vous communiquer !

Commençons par le Mali.

Début décembre 2020, nous avons été contactés par un groupe de femmes de Douentza. Leur présidente, Hélène KASSOGUE (qui n'est pas de la famille de Moussa), est une amie d'enfance de Youssouf KAREMBE, le chanteur dogon qui est venu plusieurs fois animer notre expo à la salle des fêtes. C'est lui qui nous a mis en relation.

Les 57 femmes sont regroupées dans une « société coopérative simplifiée » et cultivent notamment un périmètre maraîcher d'environ un hectare à proximité immédiate de Douentza (vers Fombory et le puits d'Éwéry pour ceux d'entre vous qui sont allés là-bas).

Leur première demande est un micro-crédit. Après divers échanges avec Hélène KASSOGUE et les membres du CA de Villages Dogons, il a été décidé de faire un premier prêt de 500 000 FCFA (environ 750 €) et une convention a été signée entre l'association des femmes et Villages Dogons (voir fichier joint). Cette somme sera confiée à un premier groupe de femmes pour une durée de 3 mois. A l'issue de cette période les femmes rendent l'argent prêté et paient les intérêts qui sont versés dans la caisse et qui serviront à nous rembourser. Les 500 000 FCFA sont ensuite confiés à un autre groupe de femmes pour la même durée et le processus se poursuit.

La seconde demande concerne un puits maraîcher. Jusqu'à présent les femmes ont utilisé un puits qu'elles creusaient elles-mêmes dans la terre et qu'elles surcreusaient au fur et à mesure que le niveau de la nappe baissait avec la saison sèche. Tout était à recommencer l'année suivante.

Plusieurs devis ont été établis et nous avons finalement retenu celui de l'entreprise E.O.T de Mopti qui est aussi celle que nous avons choisie pour le puits d'Angaye en Côte d'Ivoire. Son montant est de 3 084 562 FCFA (4 702 €) pour un puits à grand diamètre (1,80 m) d'une profondeur de 15 mètres. Une entreprise de Douentza nous avait proposé un devis de 10 029 000 FCFA pour le même travail !

Les travaux ont commencé le 20 février



et se sont terminés le 4 mars.



Deux semaines ont suffi pour réaliser ce puits creusé en terrain tendre (terre et argile). Le jardin est étendu (1 hectare, équivalent à 100m x 100m) et même si le puits est implanté au centre, les allers et retours avec un arrosoir ou un seau de plus de 10kg représenteraient une fatigue importante. C'est pourquoi Hélène KASSOGUE nous a demandé s'il était possible de financer la construction de 4 bassins situés à une distance de 35 à 40 mètres du puits et approvisionnés depuis celui-ci par un tuyau enterré. Nous avons accepté le devis de 781 612 FCFA (1 192 €) et les travaux sont en cours de réalisation.

La troisième demande est celle d'une clôture. Il est nécessaire en effet de protéger les cultures de la gourmandise du bétail errant, notamment les chèvres qui sont de redoutables prédatrices ! Le devis de l'entreprise E.O.T qui a réalisé le puits s'élève à 3 444 000 FCFA (5 250 €).

Les rentrées d'argent de notre association ont bien sûr beaucoup diminué. Notre exposition « 2 jours avec Villages Dogons » a été un succès en ces temps difficiles avec un total des ventes et adhésions de 8 953 €. Avec les économies reportées des exercices précédents, nous disposons de 15 000 € environ pour financer les nouveaux projets. Le puits du jardin maraîcher et les 4 bassins coûtent 5 894 €. Le devis du puits d'Angaye s'élève à 11 058 €. Nous sommes donc déjà dans le rouge ! Et la réalisation de la clôture par notre association n'est pas à l'ordre du jour...

Hélène KASSOGUE est institutrice à Douentza. Grâce à elle nous avons pu obtenir des informations sur les deux écoles dont nous avons financé la construction. Et là aussi, les nouvelles sont bonnes : l'école d'Éwéry a maintenant six classes et six institutrices ; l'école de Koumbé a également six classes mais cinq institutrices.

Hélène est également une femme très active et engagée à Douentza.



Elle s'occupe beaucoup des déplacés qui ont fui leur villages à cause de l'insécurité et des massacres perpétrés par les djihadistes et autres bandits. Elle le fait en liaison avec les associations de Douentza et tous font preuve d'une grande solidarité. Les enfants des déplacés ont été scolarisés dans un bâtiment provisoire (photo ci-dessous) et les associations de Douentza les nourrissent à tour de rôle. Une aide alimentaire est également donnée à leurs parents.



Le financement du puits d'Angaye en Côte d'Ivoire a été voté lors de notre assemblée générale du 16 septembre 2019. Trouver une entreprise pour le réaliser n'a pas été facile. C'est lors du CA du 6 mars 2020 que le devis de l'entreprise E.O.T a été retenu et un acompte de 3 954 € représentant 30% du coût prévisionnel a été envoyé à l'entreprise dès le 19 mars. Les ouvriers étaient sur le point de quitter Bamako pour Angaye quand la frontière entre le Mali et la Côte d'Ivoire a été fermée à cause du COVID.

Cette frontière est toujours fermée actuellement mais l'entreprise a réussi récemment à obtenir un laissez-passer auprès de l'ambassade de Côte d'Ivoire à Bamako, grâce notamment à des appuis obtenus par Bernard DARI, le président de l'association Bunkani qui nous a demandé notre aide pour financer ce puits.

Les ouvriers sont arrivés à Angaye le 7 mars et les travaux vont commencer cette semaine. Ils devraient durer entre 30 et 45 jours.



Nous espérons que ces nouvelles inciteront ceux d'entre vous qui ne l'ont pas encore fait à adhérer ou à renouveler leur adhésion, voire à faire un don. Nous vous rappelons que nous vous enverrons un reçu fiscal donnant droit à une réduction d'impôts de 66%.